PHILIP NORTON

LE SYSTÈME BRITANNIQUE APRÈS LES ÉLECTIONS DE 1997*

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 1er MAI 1997 ont chassé le Parti conservateur au pouvoir depuis mai 1979. Ce parti a enregistré sa défaite la plus sévère de ce siècle. Sa base se réduit désormais à l'Angleterre car il n'a gagné aucun siège en Écosse ou au Pays de Galles. Sept membres du cabinet ont perdu leur siège. Le Parti travailliste, pour sa part, a connu la plus grande victoire de toute son histoire, entrant au gouvernement avec une majorité de 179 sièges à la Chambre des Communes comme on peut le voir dans le *tableau n° 1* qui présente les résultats du scrutin.

Ces résultats ont une série de conséquences pour la Constitution britannique, les pratiques et procédures de la Chambre des Communes et pour les principaux partis politiques.

LE SYSTÈME POLITIQUE

Les élections ont d'importantes conséquences pour le système politique. Une de celles-ci concerne la méthode d'élection des membres de la Chambre des Communes.

En effet, le scrutin a illustré ce qu'on présente souvent comme les forces et faiblesses du système électoral. Le système uninominal à un tour a permis à un parti de recevoir une majorité des sièges au parlement alors qu'il a obtenu une minorité des votes exprimés lors des élections (le dernier scrutin dans lequel un parti a été élu avec plus de 50 % des voix est celui de 1945). Lors de quatorze des quinze scrutins qui se sont déroulés depuis la guerre (y compris celui de 1945), un

* Traduit de l'anglais par Isabelle Richet.

Tableau n° 1. Les élections législatives de 1997 *

Parti	Voix	Sièges**
conservateur	9 602 857 [14 092 891]	165 [336]
travailliste	13 516 632 [11 559 735]	419 [271]
libéral-démocrate	5 242 894 [5 999 384]	46 [20]
nationalistes écossais et gallois	782 570 [783 991]	10 [7]
autres	2 141 644 [1 176 692]	19 [17]

* Les résultats de 1992 sont donnés entre crochets.
** Le nombre de sièges à la Chambre des Communes est passé de 651 à 659 en 1997.

seul parti est arrivé au gouvernement avec la majorité des sièges au parlement (l'exception est le scrutin de février 1974 où le Parti travailliste a obtenu le plus grand nombre de sièges mais non la majorité absolue). Quant aux élections de 1997, elles ont vu un parti arriver au pouvoir avec 64 % des sièges de la Chambre des Communes mais seulement 43,2 % des voix exprimées.

Pour les partisans du système électoral actuel, ces résultats montrent qu'il produit un vainqueur « incontesté » : un gouvernement qui peut gouverner sur la base d'un programme électoral présenté aux électeurs dans le cadre d'une consultation électorale. Pour les opposants au système électoral, le résultat démontre ses anomalies : le Parti travailliste a été porté au pouvoir avec une écrasante majorité des sièges au parlement bien qu'il ait reçu moins de voix que le Parti conservateur en 1992, qui n'avait alors obtenu qu'une petite majorité de vingt et un sièges. Le Parti libéral-démocrate a reçu moins de suffrages en 1997 qu'en 1992, mais il a doublé le nombre de ses sièges. L'explication de ces anomalies vient de la faible participation électorale (avec un peu moins de 72 %, la participation est la plus faible depuis 1935) et du phénomène du « vote tactique » : ainsi, dans les circonscriptions où le candidat du Parti libéral-démocrate était arrivé troisième en 1992, ses partisans ont voté en 1997 pour le Parti travailliste afin d'assurer la défaite des conservateurs et, dans les circonscriptions où le candidat du Parti travailliste était arrivé en troisième position en 1992 (en particulier dans le sud et le sud-ouest de la Grande-Bretagne), les partisans de ce parti ont, pour la même raison, voté pour les candidats libéraux-démocrates.

L'élection d'un gouvernement travailliste a des implications pour le système électoral et pour d'autres aspects de la Constitution. En 1992, lorsque le parti travailliste perdit les élections législatives pour la quatrième fois consécutive, nombre de ses partisans commencèrent à penser qu'il obtiendrait de meilleurs résultats avec un nouveau système électoral. Après la défaite de 1992, un nouveau dirigeant, John Smith, fut élu et annonça que le parti organiserait un référendum sur le système électoral. Smith mourut en 1994 et son successeur, Tony Blair, confirma cet engagement, tout en admettant qu'il était sceptique quant aux mérites de la représentation proportionnelle. Dans son programme électoral de 1997, le Parti travailliste promit d'établir une commission afin de recommander une « alternative proportionnelle » au système électoral actuel. Cette commission doit présenter son rapport au cours de la présente législature et on s'attend donc à ce qu'un nouveau système, s'il est accepté par un référendum, entre en vigueur pour l'élection du prochain parlement.

D'autres changements constitutionnels sont annoncés par la victoire du Parti travailliste. Celui-ci s'est engagé à introduire un certain nombre de réformes. La première est la mise en place d'assemblées élues en Écosse et au Pays de Galles. Des référendums ont été organisés dans ces deux régions en septembre 1997. En Écosse, les électeurs ont approuvé à une écrasante majorité la proposition du gouvernement de mettre en place un parlement écossais ayant des pouvoirs en matière législative et fiscale. Au Pays de Galles, les électeurs ont approuvé à une très faible majorité de 0,3 % le plan du gouvernement de mettre en place une assemblée galloise sans pouvoir législatif ni fiscal. Les deux assemblées doivent être élues par un système de représentation proportionnelle (avec deux représentants par circonscription) en 1999 et entrer en fonctions en l'an 2000. Le parlement de Westminster conserve l'autorité suprême – il pourrait voter une loi abolissant l'une ou l'autre ou les deux assemblées –, mais peu de gens s'attendent à ce que celles-ci aient une existence brève. Le Parti conservateur, qui était opposé à la mise en place de ces nouvelles assemblées, a admis qu'une fois créées elles seraient difficiles à supprimer.

Le gouvernement s'est aussi engagé à voter une loi permettant l'organisation de référendums dans différentes parties d'Angleterre s'il existe une demande populaire en faveur d'assemblées élues dans les régions anglaises. Cependant, étant donné la faible majorité lors du référendum gallois, il est peu probable que le gouvernement se hâte d'introduire une telle législation. Bien qu'on ait la preuve que dans

certaines régions (en particulier le nord de l'Angleterre) les gens sont en faveur d'assemblées régionales, il n'y a pas – encore – de mouvement massif en faveur d'un tel système, l'absence d'identité régionale claire dans la moitié sud de l'Angleterre n'en étant pas la moindre raison.

Le gouvernement entend également incorporer la Convention européenne des droits de l'homme dans la loi britannique. Bien que le Royaume-Uni ait ratifié la Convention en mars 1951, elle n'est jamais devenue partie intégrante de la loi du royaume. Selon les propositions du gouvernement, la Convention sera incorporée à la loi britannique mais néanmoins sujette à la doctrine de la souveraineté du parlement. Les tribunaux ne pourront pas invalider une loi britannique pour la seule raison qu'elle est en contradiction avec la Convention. Au lieu de cela, ils pourront attirer l'attention des autorités sur le fait que la loi est contraire à la Convention et il reviendra alors au parlement d'agir pour modifier la loi s'il le souhaite. En pratique, on estime que dans de tels cas le parlement amenderait la loi. Les critiques du gouvernement estiment que l'incorporation donnera trop de pouvoirs aux juges, leur permettant non seulement d'interpréter la loi, mais aussi de la définir et, en fait, d'assumer des pouvoirs législatifs propres.

Le nouveau gouvernement s'est aussi engagé à réformer la chambre haute du parlement – la Chambre des Lords. Cette chambre, qui a des pouvoirs limités, compte environ 1 200 membres (les « pairs ») mais la majorité d'entre eux ne participent pas régulièrement à ses travaux (la participation quotidienne moyenne est de 400)[1]. La plupart des membres (750) sont des pairs héréditaires, qui reçoivent leur siège en héritage (lorsqu'un pair meurt, le siège passe normalement au fils aîné, parfois à l'aîné des enfants). Environ 400 sont des pairs nommés à vie dont le titre s'éteint à leur mort. La Chambre compte aussi les 26 membres les plus élevés – 2 archevêques et 24 évêques – de la hiérarchie de l'Église d'Angleterre. Aucun des membres n'est élu. Les pairs qui affichent une appartenance politique (beaucoup ne le font pas) sont dans une très large proportion conservateurs[2]. Traditionnellement, le

1. En 1996, par exemple, la participation quotidienne était en moyenne de 376, et en 1995 de 373. *House of Lords : Annual Report and Accounts 1996-97*, HL Paper 26, Londres, The Stationnery Office, 1997, annexe A, 33.

2. Le 1er janvier 1997 la composition politique était la suivante : 481 conservateurs, 116 travaillistes, 57 libéraux-démocrates, 111 autres. 320 pairs appartiennent aux « bancs mélangés » : ils ne déclarent pas d'affiliation politique et sont assis sur les bancs mélangés

Parti travailliste a toujours critiqué le fait que la Chambre des Lords ne soit pas élue, et en particulier le système des pairs héréditaires. En 1997, le parti a promis de supprimer ces derniers de la Chambre des Lords et, à long terme, d'aller vers l'établissement d'une chambre haute élue. A la suite des élections de 1997, personne ne peut dire si le gouvernement va se hâter de tenir cette promesse. On sait qu'un des ministres de premier plan, Robin Cook – ministre des Affaires étrangères –, est favorable à une action rapide, bien que d'autres se montrent plus prudents. On ne s'attend guère à ce que le gouvernement introduise dans la présente législature une mesure visant à l'élection d'une seconde chambre, en partie parce que de nombreux membres des Communes ne verraient pas d'un très bon œil l'existence d'une chambre jouissant d'une légitimité démocratique propre, qui serait donc en position de défier l'autorité de la chambre basse.

Le gouvernement s'est également engagé à introduire un certain nombre d'autres changements dans les dispositions de la Constitution britannique – en partie écrite mais non codifiée[3] –, parmi lesquels l'introduction d'une loi sur la liberté de l'information et, à la suite de la signature du traité d'Amsterdam, la ratification de celui-ci. Il propose également l'établissement d'un système de listes régionales pour remplacer le système uninominal à un tour pour l'élection des représentants du Royaume-Uni au Parlement européen.

Ces changements n'ont pas aboli les principes fondamentaux de la Constitution britannique, mais ils en ont néanmoins modifié substantiellement le cadre fondamental. Ainsi, les référendums semblent appelés à devenir un élément plus fréquent de la vie politique britannique[4] ; une forme de gouvernement régional est « introduite » ; les tribunaux se voient accorder un rôle encore plus étendu pour la résolution de problèmes politiques majeurs ; enfin, le parlement pourrait changer de façon radicale avec l'introduction d'un nouveau système électoral et la réforme de la chambre haute.

---

dans la chambre. *Dod's Parliamentary Companion 1997*, Londres, Dod's Parliamentary Companion Ltd., 1997, p. 416.

3. Sur la nature de la Constitution, voir Ph. Norton, *The Constitution in Flux*, Oxford, Blackwell, 1982.

4. Dans son programme de 1997, le Parti travailliste a promis d'organiser des référendums non seulement à propos du système électoral et des assemblées élues en Écosse et au Pays de Galles, mais également sur l'adoption de la monnaie unique européenne (au cas où le gouvernement recommanderait l'appartenance au nouveau parlement), de même qu'un référendum à Londres pour savoir si la ville devrait avoir une municipalité et un maire élus.

La Chambre des Communes

Indépendamment des implications à long terme des propositions gouvernementales de changements constitutionnels, le résultat des élections législatives a entraîné des modifications immédiates au sein de la Chambre des Communes. En effet, l'élection d'un nombre aussi important de députés travaillistes a une série d'implications.

Un premier changement concerne le nombre de députés élus pour la première fois. En général, lors d'élections législatives, le renouvellement est d'environ un tiers. En 1997, 253 députés (38 % du total) ont été élus pour la première fois. Un certain nombre ne s'attendaient pas à être élus et certains n'avaient jamais mis les pieds au parlement auparavant. On a donc un grand nombre de nouveaux députés travaillistes pas toujours très sûrs de ce qu'ils sont supposés faire. Une enquête auprès de ces nouveaux élus au cours de l'été 1997 indique que la plupart attachent une grande importance au travail au niveau de leur circonscription et que très peu semblent avoir réfléchi au rapport entre le parlement et le gouvernement. A la question concernant les changements qu'ils aimeraient voir au parlement, ils ont tendance à souligner des problèmes pratiques qui les affectent directement (comme leurs piètres bureaux) plutôt que la réforme des rapports entre la Chambre et les ministres[5].

Les nouveaux élus ne sont pas les seuls à ne pas être sûrs de ce qu'ils sont supposés faire. Les chefs du groupe parlementaire – responsables de la gestion du parti à la Chambre – sont également embarrassés face à tous ces nouveaux députés. Si nombre des nouveaux élus ont pu trouver des places dans les commissions, beaucoup se retrouvent sans rôle officiel à la Chambre. Comme les députés travaillistes sont plus de deux fois plus nombreux que les députés conservateurs, ils n'ont pas tous besoin d'être présents à la Chambre lors des votes. En conséquence, les chefs du groupe parlementaire ont introduit une mesure permettant aux députés travaillistes de s'absenter, par rotation, pour « une semaine à la base », c'est-à-dire pour se concentrer sur le travail au sein de leur circonscription une semaine sur quatre. Étant donné le nombre important d'anciens sièges conservateurs remportés par le Parti travailliste, ils ont pensé que les nouveaux élus devaient y

5. P. Corton et A. Michel, « Meet the New Breed », *The House Magazine*, 13 octobre 1997, pp. 10-13.

apporter beaucoup d'attention pour augmenter leurs chances de réélection lors du prochain scrutin.

Bien que les nouveaux élus n'aient pas d'idées très claires à propos des réformes parlementaires, on observe cependant l'existence de pressions en faveur d'une réforme des structures et procédures existantes. Ces pressions se sont accumulées au cours des décennies précédentes, entraînant parfois des changements substantiels. Ainsi, en 1979, par exemple, la Chambre décida d'introduire une série de commissions d'enquête pour « examiner les dépenses, l'administration et la politique » des ministères. En 1994, elle modifia les horaires de ses sessions ; et en 1995, elle introduisit des règles plus strictes quant à l'acceptation par les députés de financements par des organisations extérieures en remerciement de services rendus en leur qualité d'élus (par exemple en échange de conseils fournis à de telles organisations sur le travail parlementaire). Ce dernier changement fut introduit à la suite d'un scandale en 1994 au cours duquel il fut révélé que certains députés avaient accepté de l'argent pour poser des questions au gouvernement.

A la suite de ces changements, la Chambre des Communes est devenue plus spécialisée et plus professionnelle (en ce qui concerne les règles gouvernant la conduite de ses membres) mais ils n'ont pas suffi à effacer toutes les critiques. En effet, une des critiques du public vise le comportement par trop partisan des députés qui s'attaquent verbalement d'un côté de l'assemblée à l'autre, et aussi le fort taux d'absentéisme. Ces critiques se sont développées à partir de 1989 lorsque la télévision a commencé à filmer les séances. Un sondage Gallup de 1993 montrait que 82 % des personnes interrogées pensaient que les séances « ressemblaient à l'heure du repas des animaux au zoo[6] ». Les chercheurs et certains parlementaires critiquent la Chambre pour la faiblesse de ses procédures de contrôle du gouvernement et, en particulier, des projets de loi introduits par ce dernier. Après avoir été discutés en séance plénière et soumis à un vote de principe, les projets de loi sont ensuite normalement discutés par des commissions, appelées de façon trompeuse « permanentes » alors qu'elles sont formées *ad hoc* et que leurs débats sont marqués par le même caractère partisan si typique des discussions à la Chambre.

La nécessité d'introduire de nouvelles réformes des procédures et des pratiques des Communes a été admise à des degrés divers par les

6. Ph. Norton, « The United Kingdom : Restoring Confidence », *Parliamentary affairs*, 50 (3), 1997, pp. 364-365.

partis politiques. Les trois principaux partis s'étaient engagés à introduire des réformes dans leurs programmes de 1992 et, en 1997, le programme du Parti travailliste promettait de réformer la séance de questions au Premier ministre (une séance de quinze minutes, deux fois par semaine, au cours de laquelle des échanges très vifs ont lieu entre le Premier ministre et le chef de l'opposition) et de recommander la formation d'une commission pour réfléchir à la « modernisation » de la Chambre des Communes. Peu après les élections, le nouveau Premier ministre annonçait que, dorénavant, il n'y aurait plus qu'une séance hebdomadaire de trente minutes de questions au Premier ministre. La Chambre a également approuvé la formation d'une commission de réflexion sur la modernisation. La commission a présenté son premier rapport sur le processus législatif en juillet 1997[7], et la Chambre
28 a approuvé ses recommandations en novembre dernier. Celles-ci incluent le recours plus systématique à des commissions d'enquête (ayant le pouvoir d'entendre des témoins) lors de la discussion de projets de loi, ainsi que la possibilité de discuter certains projets de lois d'une session parlementaire à l'autre (ce qui n'était pas autorisé jusqu'ici). La commission s'est ensuite intéressée à d'autres aspects des procédures et du contrôle parlementaires, y compris la discussion des documents de l'Union européenne et la conduite des débats.

Ces changements représentent une amélioration des procédures de la Chambre, mais laissent encore beaucoup de latitude pour d'autres réformes. Le très grand nombre de nouveaux députés a également introduit un élément d'incertitude, dans la mesure où personne ne sait quelle sera leur attitude dans le futur. Bien qu'il soit difficile de faire des généralisations à propos d'un groupe de députés aussi divers, il faut noter que beaucoup d'entre eux ont servi auparavant au sein de conseils locaux, dont la plupart des membres participent aux prises de décision par le biais de commissions. Or l'appartenance à la Chambre des Communes n'offre pas une telle participation aux prises de décision (à moins de se voir offrir un poste ministériel, ce qui n'a été le cas pour aucun des nouveaux députés de 1997), et certains observateurs s'attendent à voir se développer un sentiment de frustration au sein de cette nouvelle cuvée. Les députés assis sur les bancs conservateurs peuvent aussi se sentir rapidement frustrés dans la mesure où la large majorité travailliste signifie que le gouvernement ne risque pas de

7. *The Legislative Process : First Report from the Select Committee on Modernisation of the House of Commons, Session 1997-98*, HC 190, Londres, The Stationnery Office, 1997.

perdre de votes aux Communes. Le Parlement de 1983-1987, dans lequel les conservateurs avaient une majorité absolue, fut décrit par son président comme « le parlement de la frustration », et il est possible que la présente législature suive le même chemin.

Les Partis Politiques

Les élections législatives ont, bien entendu, profondément affecté les partis politiques. Le Parti conservateur – qui a passé les cent dernières années plus souvent au pouvoir que dans l'opposition – a reçu son pourcentage de voix le plus faible depuis qu'il est devenu un parti de masse. Par rapport à 1992, il a perdu plus de sièges qu'il n'en a gagné. Au cours de la dernière législature, il avait été impopulaire, affaibli par sa gestion de l'économie, ses divisions internes à propos de l'intégration européenne et par un certain nombre de scandales touchant des ministres et des députés du rang[8]. Les résultats électoraux ont confirmé son impopularité, mais à une échelle à laquelle peu de membres s'attendaient.

Au lendemain des élections, le dirigeant du parti, John Major, a donné sa démission. D'après les règlements du parti, le dirigeant est élu par les députés conservateurs au cours d'une série de scrutins. (Afin de l'emporter au premier tour, un candidat doit recueillir à la fois une majorité absolue des électeurs potentiels et une avance sur le suivant qui représente 15 % des électeurs potentiels.) Six députés ont annoncé leur candidature mais l'un d'entre eux s'est retiré. Parmi les cinq candidats restants – qui avaient tous appartenu au cabinet –, trois appartenaient à la droite du parti (John Redwood, Peter Lilley et Michael Howard) et étaient sceptiques quant à une plus grande intégration européenne et opposés à l'union économique et monétaire ; un appartenait à la gauche du parti (Kenneth Clarke) et était favorable à une plus grande intégration et à la monnaie unique ; le dernier (William Hague) était considéré comme appartenant au centre-droit du parti et sceptique à propos de l'intégration européenne.

Au premier tour, Clarke reçut le plus de voix mais pas de majorité absolue (voir *tableau n° 2*). Environ les deux tiers des députés conservateurs sont sceptiques à propos de l'intégration européenne, mais ils ont réparti leurs voix sur les trois candidats de droite. Howard et

8. Voir Ph. Norton, « The Conservative Party : "In Office but not in Power" », *in* A. King, éd., *Labour Triumphs : Britain at the Polls*, Chatham, NJ, Chatham House, 1997.

*Tableau n° 2. **Résultats de l'élection du dirigeant du Parti conservateur en 1997***

1er tour de scrutin – 10 juin (pour gagner il faut la majorité absolue et une avance représentant 15 % des électeurs potentiels)	
Clarke	49
Hague	41
Redwood	27
Lilley	24
Howard	23
2e tour de scrutin – 17 juin (pour gagner il faut la majorité absolue. S'il n'y a pas de vainqueur les deux premiers participent à un troisième tour)	
Clarke	64
Hague	62
Redwood	38
3e tour de scrutin – 19 juin (pour gagner il faut la majorité des votes exprimés ; un quatrième tour peut être organisé si nécessaire)	
Hague	92
Clarke	71

Lilley se sont alors retirés et ont apporté leur soutien à Hague. Au second tour, Clarke est arrivé devant Hague qui aurait dû mener à cette étape du vote ; Redwood est arrivé en troisième position. Seuls les deux premiers candidats pouvaient participer au troisième tour de scrutin. De façon inattendue, Redwood apporta son soutien à Clarke, une alliance qui contraria certains des partisans des deux hommes. Au troisième tour, Hague fut déclaré vainqueur avec une avance confortable. Étant donné la composition politique du groupe parlementaire du parti, il n'est pas surprenant que Clarke ait perdu au troisième tour. La surprise vient plutôt du fait de ses bons résultats lors des deux scrutins précédents.

Afin de remédier à la mauvaise image publique du parti – et à sa situation organisationnelle désastreuse –, Hague annonça immédiatement un plan de réforme. Il énonça six principes : unité (intégration des différents secteurs de l'organisation) ; décentralisation (renforcement des sections locales) ; démocratie (assurer aux membres un plus grand rôle dans l'approbation du programme et l'élection du dirigeant) ; participation (meilleure communication avec les membres) ; intégrité (introduction du pouvoir d'exclure ou de sus-

pendre les membres qui violent les règles éthiques du parti) ; et transparence (publication des noms des principaux soutiens financiers du parti). Ces principes établissent un équilibre fragile entre la volonté de donner un plus grand rôle aux membres et le souci de renforcer le pouvoir du centre par la création d'un système national d'adhésion (jusqu'à présent on ne peut adhérer qu'à une section locale) ainsi que l'introduction d'un pouvoir disciplinaire. Ces principes ont été approuvés lors d'une consultation des membres par courrier (compliquée par le fait qu'il n'existait pas de liste nationale fiable des membres) et ceux-ci ont ensuite été invités à s'exprimer sur les détails de la réforme.

De façon plus générale, chacun s'accordait à reconnaître que le parti devait présenter un message plus attirant à l'électorat. Hague ne s'est pas montré disposé à se hâter de définir un nouveau programme, bien qu'il ait signalé, lors de son discours à la conférence annuelle du parti en octobre, qu'il souhaitait un parti plus « ouvert », susceptible d'attirer les minorités (comme les mères célibataires ou les homosexuels) qui avaient jusque-là le sentiment qu'il leur était hostile ou, en tout cas, n'était pas très bien disposé à leur égard. Il précisa également la ligne du parti à propos de l'intégration européenne, persuadant le cabinet fantôme d'exclure toute participation britannique à la monnaie unique pour la durée de la présente législature et de s'y opposer également lors des prochaines élections législatives (ce qui signifie, en fait, la rejeter pour les dix ans à venir). Un des membres du cabinet fantôme démissionna pour protester contre cette position, ce qui fut aussi le cas d'un porte-parole de second rang du parti. Hague argua qu'il était important de régler cette question rapidement au lieu de la traîner pour le reste de la présente législature.

Hague se comporte bien à la Chambre des Communes, mais le Parti travailliste conserve une avance incontestable dans les sondages d'opinion. Les observateurs estiment qu'il faudra un certain temps avant que le Parti conservateur ne redevienne une force de combat puissante et qu'il est improbable qu'il puisse gagner les prochaines élections législatives, étant donné le nombre de sièges remportés par les travaillistes en 1997. Certains estiment également que l'introduction d'un nouveau système électoral pourrait l'empêcher de revenir seul au gouvernement.

A l'issue des élections, le Parti travailliste se trouve dans une situation inhabituelle. Il venait de passer dix-huit ans dans l'opposition et

aucun des nouveaux ministres n'avait appartenu à un cabinet auparavant (seuls deux ministres avaient eu par le passé une expérience de secrétaire d'État). Or il se retrouve désormais au pouvoir avec une majorité parlementaire écrasante. Et pourtant, il mène une politique prudente plutôt que radicale. Afin de rendre le parti plus attirant, son dirigeant, Tony Blair, s'est battu pour le transformer en un « Nouveau Parti travailliste » susceptible de séduire la classe moyenne (territoire traditionnel du Parti conservateur). L'engagement historique de nationaliser les moyens de production, inscrit dans la « clause 4 » de la constitution du parti, a été rejeté. Le parti s'est engagé à rester durant deux ans dans les limites de dépenses publiques établies par les conservateurs et à éviter d'augmenter les taux d'imposition sur le revenu. Il n'envisage pas non plus de revenir sur les privatisations opérées par le Parti conservateur. Le nouveau gouvernement a également adopté une attitude positive mais prudente à l'égard de l'adhésion à la monnaie unique. Le chancelier de l'Échiquier, Gordon Brown, a annoncé à la Chambre des Communes que le gouvernement ne proposait pas d'adhérer à la monnaie unique au cours de la présente législature, mais examinerait la situation lors de la prochaine et prendrait alors une décision fondée sur les intérêts britanniques.

Bien que le gouvernement ait introduit ou envisage d'introduire certaines mesures innovatrices – comme les changements constitutionnels, la décision de donner à la Banque d'Angleterre le pouvoir de fixer les taux d'intérêt, un salaire minimum, l'acceptation du chapitre social du traité de Maastricht –, les observateurs considèrent que, dans l'ensemble, son programme pourrait très bien être celui d'un gouvernement conservateur. L'explication est à chercher dans la nécessité de conserver le soutien de la classe moyenne – en effet le parti a reçu un soutien large mais peu solide – et dans l'histoire même du Parti travailliste. En effet, aucun gouvernement travailliste, à ce jour, n'a accompli deux mandats complets consécutifs. Tony Blair semble déterminé à s'assurer un second mandat et a fait, dans ce sens, diverses références à l'histoire du parti. Il garde donc constamment à l'esprit les implications de sa politique pour les prochaines élections législatives. Une des explications avancées pour le refus du gouvernement de soutenir l'adhésion à la monnaie unique dans la présente législature est qu'il s'est engagé à organiser un référendum au cas où il recommanderait l'adhésion, et Tony Blair ne veut pas courir le risque d'organiser un référendum au résultat incertain si peu de temps avant les

prochaines élections. La question devra donc attendre le prochain parlement.

Malgré certains problèmes occasionnels au cours de ses six premiers mois au pouvoir – en novembre, le gouvernement s'est attiré pas mal de publicité négative lorsqu'il fut révélé que, à la suite d'une réunion entre le Premier ministre et les dirigeants de la Formule 1, l'interdiction de faire de la publicité pour le tabac fut levée pour les courses automobiles de Formule 1, alors qu'on apprenait qu'un des participants avait au préalable fait un don d'un million de livres au Parti travailliste –, le parti conserve une avance substantielle dans les sondages. Après la controverse de novembre, son avance sur les conservateurs était de 26 points (56 % d'opinions favorables contre 30 % d'opinions défavorables). La taille de sa majorité parlementaire signifie qu'il est au pouvoir pour toute la durée du mandat et qu'il faudra attendre un certain temps pour que ses opposants reprennent le dessus – s'ils y arrivent jamais.

Au Parti libéral-démocrate, ces élections ont apporté ses meilleurs résultats en sièges depuis 1929. Bien que la taille de la majorité parlementaire travailliste signifie que les députés libéraux-démocrates ont peu de chances d'influencer les résultats des votes, ils insistent néanmoins sur la nécessité d'une coopération entre les deux partis autour des mesures qu'ils approuvent. Le Parti travailliste s'y est montré favorable, en particulier pour les réformes constitutionnelles. Les deux partis avaient créé avant les élections une commission consultative commune afin d'élaborer des propositions de réforme de la Constitution et, après les élections, Tony Blair a formé une commission du cabinet comprenant un certain nombre de membres du Parti libéral-démocrate. Bien que la commission n'ait pas pris de décision, elle a travaillé en liaison avec les services du Premier ministre.

Tous les membres du Parti libéral-démocrate ne sont pas partisans d'une coopération étroite avec les travaillistes, craignant que l'indépendance de leur parti n'en soit affaiblie. De même certains membres du Parti travailliste, surtout de son aile gauche, ne voient pas d'un bon œil le rapprochement de leur parti et du Parti libéral-démocrate, craignant que cela n'empêche l'adoption de mesures radicales de gauche (mesures qui, de toute façon, ne risquent pas d'être adoptées par le « nouveau travaillisme »). Cependant, les libéraux-démocrates ont maintenu leur politique de coopération, tout en reconnaissant la nécessité de maintenir leur indépendance. L'intérêt de la coopération est

qu'elle leur permet de contribuer d'une certaine manière au processus gouvernemental et d'affirmer qu'ils inaugurent un nouveau style de politique. Pour le Premier ministre, l'intérêt est peut-être à long terme : au cas où la réforme électorale serait introduite, le Parti travailliste pourrait, dans le futur, dépendre du soutien des libéraux-démocrates pour former une majorité parlementaire. La coopération avec ce parti lui permet donc non seulement de marginaliser les conservateurs au sein du présent Parlement, elle offre également la possibilité de les marginaliser dans les futures législatures.

CONCLUSION

Les élections législatives ont eu un résultat remarquable, démontrant par là ce que le système électoral pouvait produire. Elles ont amené au pouvoir un parti disposant d'une majorité qui lui assure le passage de toutes les mesures qu'il souhaite introduire. Les résultats ont également des implications à long terme, en particulier une transformation significative du cadre constitutionnel du Royaume-Uni. Il s'ensuit que la forme de la politique britannique après les prochaines élections législatives risque d'être très différente de ce qu'elle a été au cours des cinquante dernières années.

RÉSUMÉ

Les élections législatives de 1997 en Grande-Bretagne ont amené au pouvoir un nouveau gouvernement avec une très large majorité parlementaire. L'élection d'un gouvernement travailliste et le programme qu'il entend appliquer, en particulier dans le domaine des réformes constitutionnelles, ont des implications à long terme pour le cadre constitutionnel britannique. Le résultat des élections a également des implications importantes et plus immédiates pour la structure et le comportement de la Chambre des Communes et des partis politiques.